

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Huit Avril Deux Mille Vingt Six à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRÉSENTS : VIEAU André-Jean, AUNEAU Olivier, CAILLET Florent, CHAUVET-GUERIN Aurélien, CUSSONNEAU Anne-Sophie, PARNET Sylvain, PINET Nora, BRICAUD Isabelle, PHILIPPEAU Christelle, VIVIEN Céline, HAMEL-GUITTON Solenne, BLAIN Hélène, ORHON Jean-François, BODET Délizia, COUILLEAULT Liliane, GARDAIS Yaël, LEFOL-ANDRE Isabelle, MELLIER Stéphane, PECOT Julie

ETAIENT EXCUSÉS : AUBRY Julie

ETAIENT ABSENTS : BILLARD Catherine

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Aurélien CHAUVET-GUERIN est désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS : Il est donné lecture des pouvoirs de : Julie AUBRY à Olivier AUNEAU

Objet de la délibération

Convocation le 2 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents ou représentés : 20
Publié le 9 avril 2026

2026-015 AFFAIRES GÉNÉRALES - CRÉATION ET ÉLECTION DE LA COMMISSION D'ADMISSION

Rapporteur : André-Jean VIEAU

La commission d'admission traite de toutes les questions ayant trait aux demandes et aux conditions d'admission à la crèche, au centre de loisirs (vacances et mercredi). Elle observe également l'offre et la demande de garde avec le Relais petite enfance qui est organisée en guichet unique.

La commission d'admission a également pour rôle d'être la commission référente pour le pilotage pour le Relais petite enfance.

Elle est composée d'un représentant par commune membre du SIVU de l'Enfance soit quatre membres. Afin de garantir le bon fonctionnement de cette instance, il est proposé de désigner quatre membres suppléants

Le comité syndical est invité à approuver l'installation de cette commission et à désigner quatre membres titulaire et quatre membres suppléants pour composer la commission d'admission du SIVU de l'Enfance. Le comité syndical est également invité à désigner le (la) président(e) de cette instance.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts du SIVU de l'Enfance du 4 juillet 2019 ;

Le Président propose un vote à main levée. L'ensemble du comité syndical accepte le vote à main levée. Il est ensuite procédé au vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 20

Votants : 20

Abstentions : 0

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

DECIDE que la commission d'admission du SIVU de l'Enfance sera constituée de :

PHILIPPEAU Christelle - Présidente	BRICAUD Isabelle
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
COUILLEAULT Liliane	MELLIER Stéphane
VIEAU André-Jean	CUSSONNEAU Anne-Sophie
HAMEL-GUITTON Solenne	BLAIN Hélène

DECIDE que cette commission sera présidée par Mme PHILIPPEAU Christelle.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
André-Jean VIEAU

Le/la secrétaire de séance :



Transmission sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :